

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité d'Upton tenue le lundi 26 septembre 2022 à 15h21 en la salle du conseil municipal située au 810, rue Lanoie conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec*, à laquelle séance sont présents :

Mesdames les conseillères Barbara Beugger
 Kelly Huard

Messieurs les conseillers : Mathieu Beaudry
 Pierre Dufresne
 Éric Jodoin
 Claude Larocque

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Robert Leclerc.

Messieurs Nabil Boughanmi, directeur général et greffier-trésorier et Denis Meunier, directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint sont également présent.

1. Ouverture de la séance

Le président constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2. Renonciation à l'avis de convocation

Tous les membres du conseil étant présents, tous renoncent à leur avis de convocation.

3. Poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement – création

275-09-2022

Attendu l'insatisfaction grandissante des citoyens face aux services en matière d'urbanisme dispensé indirectement par la Municipalité;

Attendu que le Conseil municipal entend rapatrier ce service actuellement dispensé par la MRC d'Acton selon une entente intermunicipale;

En conséquence, il est proposé par Claude Larocque
 appuyé par Barbara Beugger

et résolu que la Municipalité publie une offre d'emploi pour un poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement à temps complet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

4. Entente intermunicipale pour l'application de règlements d'urbanisme et ceux relatifs à l'environnement

276-09-2022

Attendu que la Municipalité d'Upton a antérieurement conclu une entente intermunicipale avec la MRC d'Acton à laquelle participe plusieurs autres municipalités concernant l'application de règlements d'urbanisme et ceux relatifs à l'environnement;

Attendu que le Conseil municipal est d'opinion que les services qui y sont énumérés ne sont pas rendus aux citoyens d'Upton;

Attendu que l'insatisfaction grandissante des citoyens face aux services d'urbanisme ne cesse de croître, et ce, depuis le printemps dernier;

Attendu que de nombreux dossiers ne sont pas traités et requiert une réponse conformément à l'article 165.4.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

En conséquence, il est proposé par Mathieu Beaudry
 appuyé par Kelly Huard

et résolu que compte tenu de ce qui précède ainsi que de la grande insatisfaction des citoyens face aux services offerts, le Conseil municipal informe la MRC d'Acton qu'il ne renouvelle pas l'entente intermunicipale pour l'application de règlements d'urbanisme et ceux relatifs à l'environnement;

Que copie de la présente résolution soit transmise à la MRC d'Acton par courrier recommandé tel que prévu à l'entente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

5. Période de questions

Aucune question, aucun citoyen ne participe à la réunion.

6. Clôture de la séance

Attendu que tous les sujets dont le conseil municipal souhaitait discuter sont épuisés;

En conséquence, il est proposé par Mathieu Beaudry
 appuyé par Pierre Dufresne

et résolu de clore la séance à 15h29.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

Nabil Boughanmi
Directeur général et
greffier-trésorier

Robert Leclerc
Maire